

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie : N° P19- 0014080

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0.003715

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : KACHA TITOU

Date de naissance : 1948

Adresse : 4. BLOC R DE ROYAL

Tél. : 0665225306 Total des frais engagés : 25421 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/07/19

Nom et prénom du malade : KACHTAT TITOU Age : 1948

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HPS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

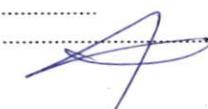
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/07/14	CG		250,00	Dr. Mehdi BENJELLOUN CARDIOLOGUE Rue 2, N°61 - 1er Etage BP 94170670 Tél: 05 22 91 07 62 - 06 04 72 39 14 INPE: 91170670
03/07/14	ECG			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
armacie ER-RAFAT Kenza ER-RAFAT Docteur en Pharmacie t3 - Mosquée Fatna Bokchane Nassim - CASABLANCA Tél: 0522.89.39.89	01/07/14	208,2-

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Mehdi BENJELLOUN CARDIOLOGUE Rue 2, N°61 - 1er Etage BP 94170670 Tél: 05 22 91 07 62 - 06 04 72 39 14 INPE: 91170670	07/07/14	ECHO TSA	800,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

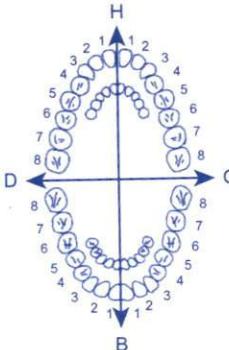
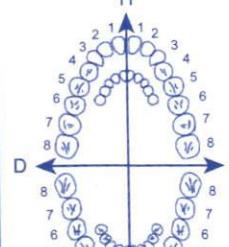
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	21433552		
	00000000	00000000		
D	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
B				
MONTANTS DES SOINS	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS

Dr. Mehdi BENJELLOUN

Spécialiste des maladies
du coeur et des vaisseaux

Cabinet de Cardiologie



الدكتور مهدي بنجلون

إختصاصي في أمراض القلب
و الشرايين

عيادة أمراض القلب

08/07/15

III Bmoin

150,40 x 2

1) V.Muel 35

99,00 x 3

2) V.Muel 20

16000 x 3

3) AVA 20

3520 x 3

4) Kardigic.

99,00

5) Sedes

128390

KARMAI

ITTOU

PPV(DH) :

PPV(DH) :

PPV(DH) :

PPV : 160,00 DH

Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
sarl au

Bloc U N° 1 Deoua

Tel: 05 22 53 20 83



الدكتور مهدي بنجلون - 05 22 53 20 83 - Dr. Mehdi Benjelloun - 05 22 53 20 83 - Pharmacie Principale Deroua - El Oulfa - 06 04 72 39 14 - 05 22 91 07 62 - 06 04 72 39 14 - 06 04 72 39 14 - 05 22 91 07 62 - 06 04 72 39 14 - drmehdibenjelloun@gmail.com - drmehdibenjelloun@gmail.com

Dr. Mehdi BENJELLOUN

Spécialiste des maladies
du coeur et des vaisseaux

Cabinet de Cardiologie



الدكتور مهدي بنجلون

إختصاصي في أمراض القلب
و الشرايين

عيادة أمراض القلب

٥٢٦٧١٥١

KA CHAL

ITTEV

1) ventuel 35
150,40 ~ up x 2 /



2) corral 10 ~ le mi
57,80 ~ 4/i
208,2



~~harmacie ARROCHD
Kenza ER-RAFAI
2et3 - Mosquée Fatna Bokchane
Nassim - CASABLANCA
Tél : 0522-89.29.29~~

PPV/DH:

LOT N° :

UTA/

الدكتور مهدي بنجلون
CABIOLOGUE
Boulevard 2, N° 61, 1er Etage RP Chahdia - El Oulfa
Tél: 0522-910762 - 0604723914
INPE: 91170670

PER.: 10/10/2020

LOT 171275
EXP 07/2020
PPV 99.000DH

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30

P.P.V: 35DH70



PER.: 10/10/2020

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30

P.P.V: 35DH70



LOT: 9MA077
PER.: 09/2020

Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
sarl au
BLOC U N°1 DEROUA
Tél: 05 22 53 20 83

PRISE EN CHARGE

La mutuelle du personnel ROYAL AIR MAROC s'engage à prendre en charge les frais relatifs aux actes en faveur du
CABINET DR BENJELLOUN MEHDI
Date : 08/07/2019
Téléphone : 0522910762

PATIENT : KACHAL IJJOU

EXAMEN REALISE : ECHODOPPLER DES TSA

Renseignements cliniques : BILAN PERTE DE CONNAISSANCE

Résultat :

A gauche :

- La carotide primitive est d'aspect et de morphologie normale donnant naissance à deux branches internes et externes. Celle-ci présente une surcharge athéromateuse modérée sans sténoses significatives.
- Présence d'une surcharge athéromateuse légère avec plaques non significatives uniformes légèrement calcifiées sans sténoses significative
- Surcharge athéromateuse légère sans retentissement significatif sur les flux au niveau de la carotide interne.
- Vertébrale dominante

A droite :

- La carotide primitive est d'aspect et de morphologie normale donnant

~~NOTE AU DÉSIGNATEUR DE TOPIQUE : Les plaques internes et externes sont très minimes. Celles-ci n'ont pas d'importance pour la facture.~~
surcharge athéromateuse légère avec augmentation de l'EIM jusqu'à 1.97 mm.

Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Présence d'une plaque partiellement calcifiée stable du bulbe carotidien sans retentissement significatif sur les flux.
Cette P.E.C. est honoraires et doit être libellée au nom de l'adherent et de son employeur. La facture doit être accompagnée d'une copie de la présente P.F.C. et d'une copie de la carte d'identité bancaire (RIB). Toute anomalie constatée doit être signalée à la Mutuelle.
- Etablir une seule facture par P.E.C. aucun acte ne devra figurer séparément.
- La facture doit être accompagnée d'un étiquetage indiquant le nom et prénom de l'adherent et de son employeur, accompagnée d'une copie de la présente P.F.C. et des notes d'honoraires des praticiens.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio-prise de transmettre les résultats et comptes rendus sous plis.
- Toute facture doit être libellée au Nom de la MUPRAS.
- Toute facture doit être libellée au Nom de la MUPRAS.
- Identifiant fiscal (IF) et nom commun de l'entreprise (ICE) doivent être obligatoirement mentionnés sur la facture.
- RIB (Identifiant fiscal) et nom commun de l'entreprise (ICE) doivent être obligatoirement mentionnés sur la facture.
- Le relevé d'identité bancaire (RIB) 24 chiffres doit être obligatoirement mentionné ou joint à la facture.
- Pour les adhérents en activité, la partie adhérente dans cette prise en charge est accordée suite facilité employeur, la MUPRAS n'est pas responsable ni de son prélèvement ni de son échelonnement.

CONCLUSION :

Adhérent

Surcharge athéromateuse modérée carotidienne bilatérale sans sténose hémodynamiquement significative.

NB : présence de nodules thyroïdiens

Directeur

Docteur Mehdi BENJELLOUN

Cardiologue

NOTE D'HONORAIRES

Facture N°: **20190000045** Date : **08/07/2019**

Nom du patient : **KACHAL IJJOU**

Actes : **Echodoppler des TSA**

Montant payé : **800,00 DH**

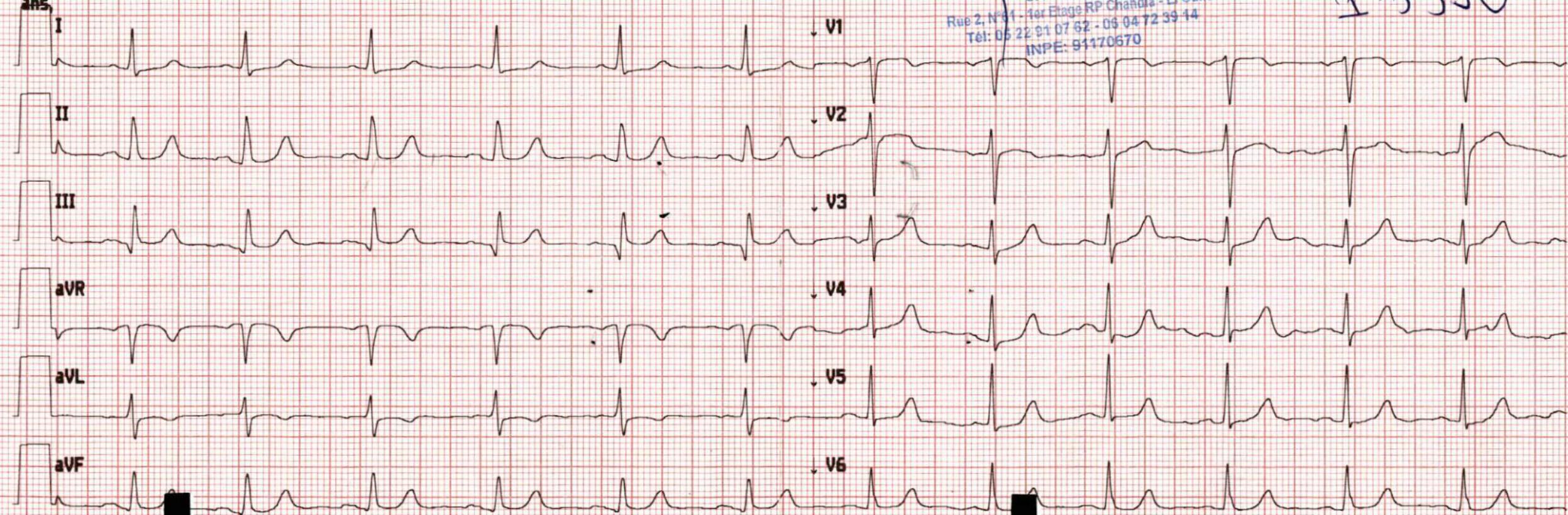
Mode de paiement : **Espèces**

Dr. Mehdi BENJELLOUN *الدكتور مهدي بنجلون*
CARDIOLOGUE *кардиолог*
Rue 2 n°61 1er étage- Rond point Chahdia
El Oulfa- TEL : 0522910762 - 05 94 72 33 14
INP: 91170670

Adresse : Rue 2 n°61 1er étage- Rond point Chahdia
El Oulfa- TEL : 0522910762, CP 0, Casablanca, Maroc
Email : drmehdibenjelloun@gmail.com
INP : 091170670

ID:
D-naiss:
ans.

1-Jul-2019 17:48:51 Fréq. Card.: 74 BPM
Axes P-R-T: 58 47 71 Int PR: 176ms
Dur.QRS: 84ms QT/QTc: 371/399ms



KARH AL
I T S S U

